

Le protocole de Kyoto

Le protocole de Kyoto a été signé en 1997. Ce protocole fixe des objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre, afin de lutter contre le réchauffement climatique. Il impose à 38 pays occidentaux et en transition vers l'économie de marché de réduire de 5,2 % en moyenne leurs émissions en 2008-2012, par rapport au niveau de 1990. Ces objectifs chiffrés sont juridiquement contraignants pour les États signataires. Il faut toutefois noter que le protocole n'entrera en vigueur qu'à la condition qu'il ait été ratifié par un nombre suffisant de pays (au moins 55 pays, dont 55 % de pays industrialisés et en développement), ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.